

Lettre d'information académique - 13 juin 2025

Mouvement intra 2025 - Résultats et recours

Les résultats du mouvement intra sont parus ce 13 juin. Nous vous demandons de renseigner votre [espace adhérent](#) dans la tuile « Mes données personnelles » afin de faciliter le suivi de votre dossier.



Du 13 au 20 juin vous pouvez formuler un recours en cas d'erreur manifeste de l'administration ou une demande de révision d'affectation pour obtenir une affectation à titre provisoire (ATP). Bien que l'administration limite depuis maintenant trois ans cette dernière possibilité en ciblant en amont certains dossiers (décès du conjoint ou d'un enfant, cas médical aggravé du conjoint ou d'un enfant, mutation imprévisible du conjoint, mesure de carte scolaire), nous conservons la possibilité de faire remonter au Rectorat une liste de collègues qui pourraient également bénéficier d'une révision au regard de leur situation personnelle.

IMPORTANT : dans un recours il est également permis de demander à l'administration les barres d'entrée dans les communes demandées et non obtenues. Il est donc collectivement important de formuler de tels recours car cela permet au SNES-FSU d'obtenir les barres sur vœu « commune » (sinon l'administration ne publie que les barres départementales et ZR) et ainsi de mieux pouvoir renseigner les collègues les années suivantes.

Pour ces deux opérations, la saisie se fait exclusivement sur « Colibri » mais ne vous précipitez pas et prenez auparavant contact auprès des militant·es du Snes-FSU académique pour vous accompagner dans toutes les étapes (modèles de recours, stratégie, calendrier...) et vous aider à déterminer si vous êtes concerné·es par un recours ou une révision.

SNES-FSU de l'académie de Bordeaux : permanence@bordeaux.snes.edu ; tél. 05.57.81.62.40 (du lundi au vendredi de 14h à 17h)

TZR : retour de l'enquête F3SCT – Affectations rentrées 2025

Enquête F3SCT Académique : conditions d'emploi des TZR

Sous l'impulsion de la FSU, la F3SCT Académique s'est emparée de la thématique des conditions de travail des TZR et a produit une enquête à laquelle ont répondu 178 des 601 TZR de l'académie. Cette enquête formalise les difficultés rencontrées par les TZR, et dont le SNES-FSU se fait le relais sans relâche depuis plus d'un an.

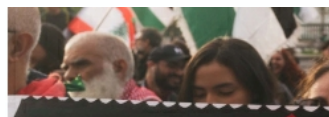


[Lire la suite de l'article](#)

Pour en savoir plus sur l'affectation des TZR, le SNES-FSU Bordeaux organise une visio le mercredi 25 juin à 16h. Que vous soyez nouvellement nommé·e ou habitué·e de la ZR, vous pouvez y participer. [Inscription à la visio au bas de l'article](#)

Mobilisation pour la Palestine le 14 juin !

La section académique appelle ses adhérent·es à prendre connaissance du communiqué intersyndical au sujet de la mobilisation pour la Palestine ce samedi 14 juin et à participer aux



rassemblements organisés dans les départements. Les dirigeants européens ont les moyens d'agir comme ils l'ont fait à d'autres occasions. Ils doivent prendre leurs responsabilités au regard du droit international et mettre tout en œuvre pour stopper l'intolérable agonie du peuple palestinien en imposant un cessez-le-feu immédiat, sans condition et permanent, à Gaza, ainsi que la reprise immédiate de l'aide humanitaire et l'ouverture des points de passage aux équipes de secours et aux journalistes.



- **BORDEAUX** : 15h, Place de la Bourse
- **AGEN** : 16h, Place du Président Wilson
- **BAYONNE** : 11h, ZUP Bâtiment 4 bis
- **PAU** : 13h, Parvis Église Saint-Jean-Baptiste
- **MONT-DE-MARSAN** : 11h, Parvis du marché Saint-Roch
- **PÉRIGUEUX** : 12h, devant le Palais de Justice
- **BERGERAC** : 11h30, devant le Tribunal de Justice

[Appel intersyndical à manifester le 14 juin - CFDT, CGT, UNSA, Solidaires, FSU](#)

Bulletin académique - S3 Bordeaux n°242

[Bulletin SNES-FSU de la section académique de Bordeaux d'avril, mai, juin 2025](#)



Adhérez au SNES-FSU

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, Vous pouvez le consulter en ligne

SNES-FSU section académique de Bordeaux
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
<https://www.bordeaux.snes.edu/>
s3bor@snes.edu